



BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 2024

Message de l'Étincelle d'Amherst p.5

Pour un temps des fêtes plus vert p.11

Festival Tuques et Tacos p.16

MUNICIPALITÉ D'AMHERST

819 681-3372

info@municipalite.amherst.qc.ca

municipalite.amherst.qc.ca

124, rue Saint-Louis



MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À l'approche de la nouvelle année, chaque citoyen prête une attention particulière à la planification de son budget personnel. La Municipalité aussi concentre une grande partie de son attention sur son budget 2025 afin de bien répondre à vos besoins et à élaborer un budget avec les défis qui s'imposent, en gardant comme objectif de maintenir la qualité de service aux citoyens. Prenez note que notre budget vous sera présenté le 18 décembre à 16 h à l'ancienne église de Saint-Rémi et il sera par la suite disponible sur nos plateformes.

Avec la nouvelle année, le nouveau rôle triennal d'évaluation entrera en vigueur. De 441 349 700 \$ en 2024 en richesse foncière uniformisée nous passerons à 826 378 436 \$ l'an prochain, une augmentation de 85%.

Le service des finances de la Municipalité d'Amherst tient à faire un rappel important à l'occasion de ce dépôt de rôle triennal. Bien que la taxation municipale soit répartie entre tous les propriétaires du territoire en fonction de la valeur de leur propriété et de son usage, l'augmentation généralisée de la valeur foncière qui se produit lors d'un dépôt de rôle ne se traduit pas nécessairement par une hausse de taxes.

Néanmoins, en fonction du pourcentage d'augmentation de la valeur de propriétés et du budget 2025 de la municipalité, certains propriétaires doivent s'attendre à une hausse de taxes annuelle. Les propriétés avec une augmentation de valeur plus grande que la moyenne pourraient pour leur part subir une hausse de taxes supérieure à la moyenne des autres contribuables. Nous vous invitons à scanner le code QR ci-bas afin d'accéder à la carte de variations moyennes par unités de voisinage de la MRC des Laurentides pour trouver dans quelle zone se trouve votre ou vos propriétés.

Le département d'évaluation de la MRC des Laurentides tiendra une séance d'informations pour le grand public concernant le nouveau rôle triennal d'évaluation en mars 2025. Nous vous informerons dès que possible de la date de cette séance d'informations.

En terminant, je profite de ce dernier bulletin 2024 pour vous offrir, au nom de tous les membres du conseil municipal et de l'ensemble du personnel de la Municipalité, nos meilleurs vœux de Noël et une excellente année 2025. Profitez pleinement de ce moment privilégié pour célébrer avec vos proches et vos amis et pour donner généreusement aux plus démunis de notre communauté.



Cordialement,



Jean-Guy Galipeau, Maire

DANS CE BULLETIN

Mot du maire.....	2
Vie municipale.....	4 - 6
Section aînés.....	7-8
Rappels saisonniers.....	9-10
Environnement.....	11
Sécurité publique.....	12-13
Loisirs et culture.....	14 - 15
Festival Tuques et Tacos	16

CONGÉS : OUVERT OU FERMÉ?

Temps des fêtes

Les bureaux municipaux seront fermés du 20 décembre 2024 à midi au 3 janvier inclusivement.

Les bibliothèques de Vendée et de Saint-Rémi seront fermées du 20 décembre 2024 au 3 janvier inclusivement.

Les services essentiels des travaux publics demeureront fonctionnels en tout temps.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2025

Veillez prendre note qu'il y aura une séance spéciale du conseil municipal au cours de laquelle le budget pour la prochaine année financière sera adopté.

Lors de cette séance, qui sera tenue le mercredi 18 décembre 2024 à 16 h, au 245, rue Amherst, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Les citoyens et les citoyennes sont les bienvenus aux séances du conseil et peuvent profiter d'une période de questions. Veuillez prendre note que l'ordre du jour est disponible sur notre site Web vers 10 h, le jour même. Vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil municipal sur le site de la Municipalité.

9 DÉCEMBRE
À SAINT-RÉMI

13 JANVIER
À SAINT-RÉMI

10 FÉVRIER
À SAINT-RÉMI

10 MARS
À SAINT-RÉMI

Petit mot de votre conseil municipal

Votre conseil municipal vous souhaite



Un joyeux temps des fêtes

Soulignons le positif!

Le 18 décembre prochain, la municipalité célébrera le travail et le dévouement de tous les bénévoles et de tous les organismes bénévoles du territoire. La célébration prendra la forme d'un 5 à 7 où un bénévole de l'année sera couronné. Tous les bénévoles recevront une invitation par courriel. Merci du fond de cœur de votre implication dans la communauté. Sans votre aide précieuse, il serait impossible d'accomplir tant de choses!

C'est également à cette occasion que nous remettons les bourses aux jeunes ayant complété en 2023-2024 leur 3e secondaire, 5e secondaire, DEC, DEP et BAC. Rappelons que seulement les jeunes ayant envoyé toute la documentation avant le 2 novembre recevront ces bourses. Chacune des familles recevra également une invitation. Bravo à ces jeunes qui ont leur éducation à cœur et qui persévèrent dans leurs études!

Invitation aux nouveaux arrivants

Le conseil municipal et l'équipe de direction invitent les nouvelles résidentes et les nouveaux résidents à une rencontre amicale le samedi 25 janvier lors du festival Tuques et Tacos. Vous recevrez une invitation par la poste ou par courriel. Des membres du conseil seront à l'ancienne église de Saint-Rémi de 10 h à 12 h pour vous rencontrer, pour répondre à vos questions et pour vous remettre un petit cadeau! Cette rencontre de bienvenue est une excellente occasion pour en apprendre davantage sur votre nouveau milieu de vie et sur les services offerts par votre Municipalité. Au plaisir de vous y rencontrer!

Nouvelle patinoire du secteur Vendée

La patinoire du secteur Vendée fait peau neuve! Elle est maintenant prête ou le sera sous peu pour la saison hivernale. Les fans de patinage, de hockey sur glace, de ballon-balai ou de hockey bottine pourront en profiter tout au long de l'hiver. La municipalité vous rappelle que les utilisateurs de la patinoire ont accès en tout temps à la cabane à patins pour enfiler leur équipement, se réchauffer ou encore aller aux toilettes. Nous demandons votre collaboration afin de garder l'endroit propre. Si vous êtes témoins de vandalisme ou si vous remarquez un quelconque problème, merci de communiquer avec nous en composant le 819 681-3372 poste 5200.

Veillez noter que d'autres améliorations auront lieu au printemps, entre autres le lignage de différents terrains de sports. Vous recevrez d'autres informations à cet effet au courant des prochains mois.

Message de l'Étincelle d'Amherst

L'Étincelle tient à remercier tous les généreux donateurs pour leur soutien en continu, et ce, tout au long de l'année ! Nous avons reçu des dons du Club Social de Vendée et de gens ayant donné une partie de leurs profits, suite au weekend des Ventes de Garage, pour n'en nommer quelques-uns. Merci de tout cœur!



Également une contribution du Mouvement Desjardins pour nous aider à distribuer nos Paniers de Noël 2024 et nous soutenir dans le maintien de l'initiative d'animation de Jeudis social de L'Étincelle – Merci !

L'Étincelle est venue en aide aux familles d'étudiants (16 étudiants) afin de donner des fournitures scolaires lors de la rentrée scolaire 2024-2025. Aussi, nous avons soutenu des familles en offrant une aide financière pour acquitter une portion des frais scolaires, qui pour certaines familles, représente un lourd fardeau financier.

L'Étincelle a pu encore une fois cette année soutenir le Camp de jour d'été par le financement d'une activité éducative offerte aux enfants qui ont fréquenté le Camp de jour d'été 2024.

Changement au sein du conseil d'administration

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Marie-Joanne Brissette qui prendra la relève d'Émilie Maurice à titre d'administratrice. Merci Émilie pour ton engagement au cours de la dernière année.

Dates à retenir

L'Étincelle tiendra sa **Guignolée** annuelle le **7 décembre prochain de 9 h à 16 h** (accueil des dons de denrées non périssables et dons en argent).

Vendée : Église Notre-Dame-des-Anges
St-Rémi : La Maisonnée

Des paniers ont été installés au dépanneur de St-Rémi et à la Boucherie de Vendée où vous pourrez également y déposer vos donations du 15 novembre au 15 décembre 2024

Travaillons ensemble pour mieux redonner !

- Conseil d'administration de l'étincelle d'Amherst

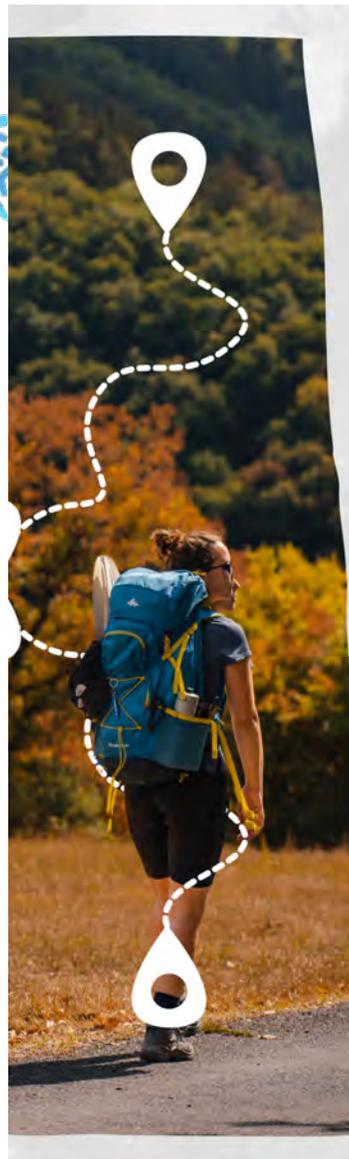
Des nouvelles du comité des loisirs de Vendée 2023

Après avoir remis sur pied le comité des loisirs de Vendée et, après presque 2 ans d'engagement et d'implication au sein du comité, Madame Carolle Desjardins tire sa révérence comme présidente. Un gros merci à Carolle pour toutes ces heures de dévouement à l'atteinte des objectifs du comité des loisirs de Vendée. Monsieur Maurice Raymond quitte lui aussi son poste au sein de l'organisme. Toute l'équipe de la municipalité vous remercie chaudement pour vos contributions bénévoles pendant toutes ces années. Bon succès dans tous vos futurs projets. Monsieur Luc Demers prendra la relève de Carolle Desjardins à titre de président.



Système d'alerte automatisée

Saviez-vous que vous pouvez être informé rapidement, en cas d'urgence ou de force majeure, sur votre téléphone à domicile (ligne fixe), sur votre cellulaire, par courriel ou encore par messagerie texte (SMS/texto)? En effet, la Municipalité vous offre un service d'alerte dans le but de faciliter la transmission de messages importants à un grand nombre de personnes dans un court délai. Lors d'une situation importante, tel un avis d'ébullition d'eau, par exemple, un message est acheminé aux résidents inscrits sur la liste, selon le secteur concerné, ou à l'ensemble de la Municipalité, selon le cas. Lorsqu'une personne inscrite n'est pas en mesure de répondre au téléphone, un message est laissé dans la boîte vocale, le cas échéant. Inscription rapide et facile. Pour vous inscrire ou vérifier si vous êtes déjà inscrit, visitez municipalite.amherst.qc.ca à partir de la page d'accueil, en cliquant sur « S'abonner au système d'alerte d'Amherst ». Les données recueillies serviront exclusivement pour le service d'alerte à la population d'Amherst et resteront confidentielles.



COMITÉ SENTIERS ET RANDONNÉES

La municipalité d'Amherst est à la recherche de volontaires afin de former un comité sentiers et randonnées.



Vous êtes un grand marcheur?

Vous aimeriez partager vos idées en ce qui concerne les sentiers sur notre territoire?

Vous voulez vous impliquer dans la communauté et nous aider à améliorer les sentiers?

Vous êtes en bonne forme physique?

Entretenir des sentiers ne vous fait pas peur?

Vous êtes la personne que nous cherchons!



Communiquez avec Élise Therrien pour donner votre nom ou pour avoir plus d'informations!

loisirs@municipalite.amherst.qc.ca
819 681-3372 poste 5207

CONSEILS POUR LES AÎNÉS

LA SÉCURITÉ INCENDIE, ÇA N'A PAS D'ÂGE !

AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai chaque mois.
- Favorisez l'installation d'un avertisseur de fumée à lumière stroboscopique ou combiné (son et lumière) si vous êtes atteint de surdité ou de problèmes d'audition.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans à partir de la date de fabrication.

ARTICLES DE FUMEUR

- Ne laissez jamais une cigarette allumée sans surveillance dans un cendrier.
- Ne fumez jamais lorsque vous êtes au lit ou en position couchée. Le danger de vous endormir avec une cigarette allumée est élevé, surtout quand vous êtes fatigué ou lorsque vous prenez des médicaments qui vous rendent somnolent.
- Ne laissez jamais personne fumer à proximité d'un réservoir d'oxygène, qu'il soit utilisé ou entreposé (s'applique également à la cigarette électronique).

PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Ne laissez jamais une casserole ou un chaudron sans surveillance sur la cuisinière allumée.
- Utilisez une minuterie.
- Tournez les poignées des casseroles vers l'arrière de la cuisinière pour éviter des accrochages accidentels et des brûlures.
- Utilisez des mitaines de cuisine pour protéger les mains et les bras des brûlures.
- Ne déplacez jamais un poêlon ou une casserole en flamme.
- N'éteignez jamais un feu de cuisson avec de l'eau.

PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Faites-vous un plan d'évacuation pour votre résidence.
- Ayez un téléphone près de votre lit et assurez-vous qu'il soit facile d'accès.
- Laissez lunettes, appareils auditifs et clés près de votre lit.
- Assurez-vous que les portes de sortie et les escaliers soient dégagés.



Le CABL, centre d'action bénévole Laurentides, aux services des aînés

Mission

La mission du Centre d'action bénévole Laurentides est de promouvoir l'action bénévole et l'entraide communautaire afin de soutenir les personnes souffrant d'une incapacité, d'une perte d'autonomie, d'un isolement social ou de difficultés familiales dans la région desservie. Ces services bénévoles se veulent complémentaires aux services spécialisés d'aide à domicile déjà existants dans la région.

Accompagnement-transport

Ce service d'accompagnement assure un moyen de déplacement ainsi que la présence d'un bénévole, pour les rendez-vous médicaux ou les sorties importantes (épicerie, banque, pharmacie) :

Sortie importante : Toute personne de 65 ans et +.

Médical : Toute personne adulte en perte d'autonomie permanente ou temporaire et dont les ressources humaines sont limitées.

- Une contribution est demandée pour les frais de déplacement en fonction du kilométrage.
- Le client doit faire la demande au moins 72 heures avant le rendez-vous (ou plus si possible).

Appel de bienveillance

Ce service a pour but de permettre à une personne en perte d'autonomie, confinée à la maison, d'être sécurisée, réconfortée et de briser son isolement. La personne bénévole apporte un support moral et une relation amicale en étant à l'écoute et en s'assurant que tout va bien. Le but de ces appels est de briser l'isolement et la solitude.

Épicerie fourgonnette

Ce service de transport communautaire permet aux aînés de faire leurs emplettes ou des sorties de magasinage à bord d'une mini fourgonnette en compagnie d'un chauffeur bénévole attentionné.

Travaux légers

Ce service offre la visite d'un bénévole pour faire de légers travaux dans le but d'améliorer l'environnement et la sécurité des aînés vivant à domicile.

Sécuri-Cab

Service de prévention qui permet à l'utilisateur vivant seul, de recevoir quotidiennement un appel automatisé pour s'assurer de son bien-être. L'abonné reçoit l'appel à une heure prédéterminée, une fois par jour. Si la personne ne répond pas, une alerte est lancée et une vérification est enclenchée afin d'effectuer une vigie. Un service rassurant pour l'utilisateur et pour sa famille. Des rappels de prise de médicaments ou alimentaires sont également disponibles.

Le CAB Laurentides est toujours à la recherche de bénévoles. Pour déposer votre candidature rendez-vous au www.cab-laurentides.org/benevolat.php. Merci de faire une différence dans votre communauté!

Pour rejoindre le CAB Laurentides, vous pouvez téléphoner au 819 425-8433 ou envoyer un courriel au info@cab-laurentides.org.

Clientèle ciblée pour les services présentés sur cette page

Personnes âgées de 65 ans et +
Certaines distinctions peuvent s'appliquer.

Ah! comme la neige a neigé!

L'arrivée de la neige amène son lot de défis! Voici quelques rappels et idées pour vous aider à l'affronter.

ACCUMULER LA NEIGE AUX ENDROITS PERMIS

Planifier l'entassement de la neige sur votre propriété dès les premières tombées afin de ne pas vous retrouver encombré au cours de l'hiver.

LAISSER LA RUE ET LES TROTTOIRS LIBRES DE TOUT ENCOMBRANT

Il est en tout temps interdit de pelleter la neige sur la voie publique, trottoir, terre-plein ou tout autre endroit public, car des amendes sont prévues au règlement. Pelleter sa neige dans la rue peut nuire à la circulation et compromettre la sécurité des automobilistes et des piétons. N'oubliez pas, lorsque vous engagez un entrepreneur en déneigement, assurez-vous qu'il respecte aussi le règlement municipal.

DÉNEIGER VOTRE TOITURE

La neige qui s'accumule sur les toits à versants peut représenter un danger pour les personnes circulant à proximité. Il est donc obligatoire de déneiger ou de déglacer votre toiture lorsque :

- La pente du toit est orientée vers le domaine public;
- La toiture se situe à moins de 1,5 mètre d'une rue, d'un chemin ou d'un trottoir;
- La toiture n'est pas dotée de parapet ni de structure conçue pour empêcher la chute de neige et de glace.

GARDEZ UNE DISTANCE SÉCURITAIRE DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT

En voiture, respectez la priorité accordée aux véhicules affectés au déneigement et gardez une distance sécuritaire. La Municipalité travaille pour vous, soyons prudents collectivement!



POSER LES BONS PNEUS

Pour rouler en toute sécurité cet hiver, assurez-vous que vos pneus d'hiver sont en bon état. N'hésitez pas à communiquer avec votre mécanicien pour vérifier leurs usures.

LAISSEZ UNE DISTANCE MINIMALE DE 1 MÈTRE ENTRE LA RUE ET VOTRE ABRI D'AUTO

L'installation d'un abri temporaire est autorisée du 15 octobre au 1er mai 2024. Les abris installés dans l'aire de stationnement doivent être installés à 1 mètre et plus d'un trottoir déneigé, de la partie asphaltée de la chaussée ou d'une bordure de trottoir.

DÉNEIGER ET DÉGLACER SA VOITURE

Éviter que la glace et la neige nuisent à votre vision! Un véhicule mal déneigé ou déglacé met le conducteur et les autres utilisateurs de la route en danger. Prenez le temps de déglacer et déneiger votre voiture pour la sécurité de tous!

La gestion des bacs durant la période hivernale

DÉGLAÇAGE ET POSITIONNEMENT DES BACS

En période hivernale, il est important de déneiger et de déglacer le dessus et les côtés de vos bacs de matières résiduelles. De plus, les bacs doivent être placés à un minimum de 30 cm (1 pi) à l'extérieur des voies de circulation et des trottoirs la veille d'une collecte. Après la collecte, replacez-les rapidement à un endroit discret, afin de laisser la rue et les trottoirs libres de tout encombrant. Nous vous rappelons également que les roues des bacs doivent être orientées vers la maison et qu'un dégagement de 60 cm (24 po) est nécessaire tout autour du bac pour que rien ne nuise à la collecte.



LA GESTION DU BAC BRUN

Votre bac brun n'a pas été totalement vidé lors de la collecte ? C'est probablement parce que le gel a fait en sorte que vos matières organiques ont collé aux parois du bac. Voici quelques trucs pour éviter que cela ne se produise :

- * Avant les premiers gels et entre chaque collecte, tapissez le fond de votre bac avec du carton, du papier journal ou des copeaux de bois afin d'absorber le surplus d'humidité;
- * Ne déposez pas de liquides dans le bac brun (jus, lait, eau, café, etc.);
- * Entourez les matières humides (résidus de fruits et légumes, sachets de thé, filtres à café, etc.) d'une feuille de papier journal pour absorber le surplus de liquide qui pourrait s'en dégager ;
- * Huilez votre bac avec de l'huile végétale pour faciliter le décollage des matières dans le fond du bac;
- * Comme en été, congelez vos matières et sortez-les la veille de la collecte. Les matières déjà gelées en bloc ont moins de risques de rester collées aux parois du bac;
- * Si ces mesures ne suffisent pas, utilisez des sacs en papier, disponibles dans certains commerces, pour y déposer vos matières compostables. Cela empêchera les matières de coller sur les parois du bac et d'y rester emprisonnées;
- * Si cela est possible, entreposez votre bac brun dans votre garage et sortez-le uniquement la veille de la collecte.

Pour un temps des fêtes plus vert

Le temps des fêtes arrive à grands pas et cette année célébrons de façon plus verte! Nous le savons tous, Noël nous pousse à surconsommer et de ce fait, nous produisons beaucoup de pollution. L'environnement étant au cœur des discussions de notre société, nous vous proposons différentes actions, idées et alternatives pour un temps des fêtes plus écologique!

Donner un bien qui mérite une seconde vie :

- jouets que vos enfants n'utilisent plus ;
- livres que vous avez déjà lus ;
- meubles que vous avez remplacés ;
- vêtements ou souliers trop petits ;
- équipements de sport qui ne servent plus.



Utilisez du papier d'emballage recyclable

Le papier d'emballage n'est pas toujours recyclable. Il arrive qu'une fine couche de plastique se glisse entre deux couches, le rendant impossible à recycler. Des solutions de rechange existent : le papier kraft ou le papier journal. Peu coûteux et faciles à trouver, ils sont particulièrement tendance. Vous pouvez même y ajouter votre touche en sortant pinceaux ou crayons! Il est même possible de se procurer du papier d'emballage 100% recyclable ou encore d'utiliser du tissu.

Choisissez bien votre sapin

Que votre sapin soit naturel ou artificiel, voici ce que vous pouvez faire pour qu'il soit écologique :

Sapin naturel

- Acheter local;
- Choisir un arbre qui n'a pas nécessité de pesticides ou d'herbicides (ou très peu).

Sapin artificiel

- Éviter les arbres faits de polychlorure de vinyle (PVC), car ils sont mauvais pour l'environnement ainsi que pour la santé;
- Le garder pendant au moins 20 ans, afin de réduire son impact sur l'épuisement des ressources, les changements climatiques, les écosystèmes et la santé humaine!

Le sapin de Noël, ça ne va pas à la poubelle !

Étant donné qu'il n'y a pas de collecte d'arbres de Noël sur le territoire, vous pouvez les apporter à l'écocentre de la Ville de Mont-Tremblant.



Prudence sur les routes

Avec la période hivernale qui s'installe, la Sûreté du Québec désire rappeler à tous les conductrices et conducteurs l'importance d'adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. En le faisant, ils réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle.

Les policières et policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'une ou d'un automobiliste n'est pas adaptée aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée.

En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), les conducteurs doivent réduire leur vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 \$ en plus des frais et à deux points d'inaptitude.

Il est également requis de déneiger son véhicule et de s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour les passagers, mais également pour tous les autres usagers de la route, et vous expose à une amende minimale de 100 \$, en plus des frais, en vertu de l'article 281.1 du CSR.

Pour la sécurité de tous, adaptons notre conduite!

Intoxications au monoxyde de carbone : la génératrice souvent en cause

Bien pratique lors d'une panne d'électricité, la génératrice portative peut s'avérer très dangereuse si elle n'est pas utilisée adéquatement. En effet, elle peut être à l'origine d'une intoxication au monoxyde de carbone, un gaz mortel, incolore, qui ne sent rien et n'irrite ni les yeux ni les voies respiratoires. Une génératrice doit être uniquement installée à l'extérieur de la maison ou du garage, que celui-ci soit intégré à la maison ou situé à côté. Elle doit être placée le plus loin possible des ouvertures (portes, fenêtres, aérateurs, clapets, etc.) et se trouver dans un endroit bien aéré.

L'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone est fortement recommandée en présence d'un tel équipement, car il pourrait sauver la vie des occupants. Ce détecteur est d'ailleurs obligatoire lorsque la résidence est munie d'un appareil à combustion ou lorsqu'un garage y est rattaché.

Aux premiers symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone, sortez de la maison et contactez les services d'urgence.



Conseils de sécurité pour l'hiver

DES ISSUES DE SECOURS DÉNEIGÉES ET DÉGLACÉES EN TOUT TEMPS

Déneiger et déglacer quotidiennement vos issues de secours permet de faciliter l'évacuation et de réduire les risques d'incidents. Vous vous assurerez ainsi qu'en cas d'intervention des services d'urgence, les intervenants peuvent accéder rapidement à votre domicile.

QU'EST-CE QU'UNE ISSUE DE SECOURS ?

Les portes de sortie extérieures, les portes donnant accès à un puits d'escalier intérieur et les portes des logements qui donnent accès au corridor commun sont, en soi, des moyens d'évacuation ou des issues de secours. De plus, les portes des corridors communs qui donnent accès aux puits d'escaliers intérieurs doivent absolument être fermées en tout temps. Lors d'un incendie, ce simple geste permettra de freiner la propagation de la fumée dans les espaces communs que vous devrez emprunter pour évacuer l'immeuble en toute sécurité.



DÉNEIGEZ ET DÉGLACEZ LA SORTIE EXTÉRIEURE DU SÈCHE-LINGE AINSI QUE LES CONDUITS D'ÉVACUATION DES APPAREILS À COMBUSTION ET DES FOYERS

L'accumulation de charpie dans le filtre ou les conduits du sèche-linge peut causer une surchauffe et provoquer un incendie. Il faut donc les nettoyer régulièrement. L'hiver, ayez à l'œil la sortie extérieure du sèche-linge pour éviter que la neige ne l'obstrue. De plus, les utilisateurs d'appareils de chauffage à combustion et de foyers sont invités à vérifier les conduits d'évacuation afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone. Il est recommandé de porter une attention particulière lors du déneigement des compteurs de gaz naturel, des entrées d'air et des conduits d'évacuation d'appareils à combustion, des installations au propane ou au mazout, de la toiture, des issues extérieures et des bornes d'incendie.

DÉGAGEZ BALCONS ET FENÊTRES!

Saviez-vous qu'une charge excédentaire pourrait causer l'effondrement de votre balcon et occasionner des dommages et des blessures graves aux occupants présents sur ou sous celui-ci ? Tout comme les issues de secours, les balcons et fenêtres pourront vous être d'un grand secours en cas d'évacuation lors d'une situation d'urgence. Gardez-les déneigés et déglacés pour sécuriser votre évacuation et faciliter le travail des pompiers et pompières en cas d'incendie.

Votre opinion compte !

Ce sont 20 activités et événements ainsi que 12 différents cours qui ont été offerts aux citoyens de la municipalité en 2024. Afin d'améliorer l'offre de services en loisirs et culture, prenez quelques minutes de votre temps pour répondre à ce court sondage. Ce sondage vous permettra de donner votre opinion sur toute la programmation de 2024, mais aussi de donner des idées pour 2025!

Scannez le code QR pour répondre au sondage.
Merci de votre participation.



Dépouillements d'arbre de Noël

Les citoyens d'Amherst sont bien choyés, car encore une fois cette année, en collaboration avec la municipalité, il y aura deux dépouillements d'arbre de Noël sur le territoire.

Dépouillement d'arbre de Noël du comité des loisirs de Saint-Rémi

Pour les enfants inscrits
Dimanche 15 décembre
10 h à 11 h

À l'ancienne église de Saint-Rémi
située au 245 rue Amherst
Pour toutes questions, communiquez
avec Sabrina Leblanc au 819 425-1814

Dépouillement d'arbre de Noël du comité des loisirs de Vendée 2023

Pour les enfants inscrits
Dimanche 15 décembre
10 h à 11 h 30

Atelier de bricolage et décoration de biscuits
11 h 30 Arrivée du Père Noël
Dîner potluck, amenez un plat à partager!
Au centre communautaire Cyrille-Garnier situé
au 1814 rue du Village
Pour toutes questions, communiquez avec Heidi
Demers au 819 687-2848 ou au 819 429-3658

Programmation hiver et printemps

! Rappel ! Pour éviter l'annulation d'activités et de cours, il est important de vous inscrire aux cours et aux activités avant la date limite. L'inscription permet aussi de mieux planifier les cours et les activités. Nous vous prions donc de vous inscrire rapidement lorsque vous souhaitez participer à un cours ou à une activité.

Veillez noter qu'une fois inscrit aucun remboursement ne sera effectué. Demandez à faire un cours d'essai avant de payer l'entièreté de la session ou optez pour la session à la carte. Merci de votre compréhension.

COMMENT S'INSCRIRE

Par téléphone : **819 681-3372**, poste 5207

Par courriel : **loisirs@municipalite.amherst.qc.ca**

En personne : **À l'hôtel de ville**
(durant les heures d'ouverture)

ADRESSES IMPORTANTES

Ancienne Église de Saint-Rémi
245 rue Amherst

Gymnase de l'école le Carrefour
259 rue Amherst

Maisonnée
133 rue Saint-Louis

Centre communautaire Cyrille-Garnier
1814, rue du Village

OFFRE DE COURS POUR LA SAISON HIVER ET PRINTEMPS

Cours pour les enfants

Cours de Jujitsu du 5 février au 2 mai**Mercredi et Vendredi de 18 h 30 à 19 h 30 | Au gymnase de l'école | 150\$**

Le Jujitsu est un art martial et donc un sport de combat qui ressemble beaucoup au judo. Venez apprendre des techniques de combat sous la supervision de jujitsukas (instructeurs) certifiés.

! Nouveauté cette session ! Le Gis, uniforme de combat, est obligatoire, vous avez la possibilité de le louer à la municipalité au coût de 30\$ pour la session ou vous en procurer un.

Ateliers de cirque le 11 janvier, 8 février et 22 février**Groupe 3-5 ans avec parent de 9 h à 10 h | Groupe 6-12 ans de 10 h 15 à 11 h 15 | 20\$ par atelier**

Venez apprendre les arts du cirque avec un instructrice qualifiée et adorée des enfants ! Jonglerie, équilibre et mouvement à l'horaire.

Cours de robotique du 8 mars au 26 avril**Samedi de 10 h à 11 h | Local adjacent à la bibliothèque de Saint-Rémi | 120\$ | 8 semaines**

Les enfants découvriront divers thèmes en participant à une expérience chaque semaine. Les activités spécialisées en robotique s'adressent aux enfants de 4 à 12 ans.

Cours pour les adultes

Cours de Zumba du 6 janvier au 2 juin**Lundi de 18 h 30 à 19 h 30 | À l'ancienne église de Saint-Rémi | 140\$ | 10\$ à la carte | 14 semaines**

Venez bouger sur des rythmes entraînants avec Isabelle Lavigreur. 16 ans et + Plaisir garanti!

*Pas de cours le 13 janvier, 10 février, 3 mars, 10 mars, 14 avril, 21 avril, 12 mai et 19 mai.

Cours de yoga du 9 janvier au 28 mai**Mercredi de 16 h à 17 h 30 | À la maisonnée | 220\$ | 12\$ à la carte | 20 semaines**

Venez vous détendre et vous étirer en profondeur avec l'accompagnement d'Isabelle Lavigreur.

*Pas de cours le 5 mars

Soirée Badminton du 21 janvier au 3 juin**Mardi de 18 h 30 à 21 h | Au gymnase | 40\$ | 3\$ à la carte | 20 semaines**

Venez jouer avec d'autres fans de ce sport! Rotation entre les joueurs et les terrains pour permettre à tous de jouer. 16 ans et + Volants fournis, il est également possible d'emprunter une raquette.

*Pas de cours le 4 mars

